

Option AS Assistance sociale								
S4	Référence module	Nom du module	Coef. par module	Total coef.	CM	TD	TP	Volume étudiant
UE 41		ACTEURS, DYNAMIQUES et TERRITOIRES	6		70	50		120
	M 4101	Organisations politiques, administratives et acteurs.	1,5	6	30			30
	M 4102	Droit spécialisé.	1,5		10	20		30
	M 41AS03	Développement social local.	1,5		20	10		30
	M 41AS04C	Les acteurs de la société civile.	1,5		10	20		30
UE 42		PUBLICS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6		20	40	50	110
	M 4201	Projet Personnel et Professionnel	1	6			10	10
	M 42AS02C	Pratiques, publics et champs professionnels	1			20	10	30
	M 4203	Mémoire	2					
	M 42AS04	Publics et problématiques spécifiques	1		10		30	40
	M 42AS05C	Analyse des champs professionnels	1		10	20		30
UE 43		LANGAGES et COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	7			100	50	150
	M 4301	Expression et communication : communication professionnelle	2	7		30		30
	M 4302	Langues et cultures étrangères	2			10	20	30
	M 4303	Techniques de négociation et de médiation	1			30		30
	M 43AS04	Méthodes générales d'intervention sociale	1				30	30
	M 43AS05C	Méthodes et pratiques d'intervention sociale	1			30		30
UE 44		APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11					
	M 4401	Projet tutoré (100 h)	3	11				
	M 4402	Stage (min 8 semaines)	8					
		Total semestre 4 : option AS	30	30	90	190	100	380

Pour ce qui concerne "Apprendre Autrement", l'article 15 de l'arrêté précise « qu'un volume horaire de l'ordre de 10% de la formation encadrée doit y être consacré et qu'il doit être dispensé dans chacun des enseignements et fait l'objet de modules spécifiques ».